

Sociétés d'affacturage

Exercice 2009 : activité, résultats et risques

Le secteur de l'affacturage a enregistré pour la première fois depuis plus de dix ans une diminution de son activité.

- Le chiffre d'affaires a diminué de 2,8 7% contre une croissance régulièrement supérieure à 15 % ces dernières années pour s'établir à près de 126 milliards d'euros de créances traitées.
- Outre la réduction sensible du nombre de créances mises en recouvrement et des couvertures de crédit consenties par les assureurs-crédit, les factors ont constaté une diminution de la durée moyenne des financements, consécutive à la réduction des délais de paiement imposée par la Loi de Modernisation de l'Économie (LME). La baisse des taux d'intérêt a par ailleurs pesé sur la rémunération des actifs détenus financés par des passifs non rémunérés (fonds propres, dépôts de garantie et comptes indisponibles). Enfin, les factors ont enregistré une augmentation des tarifs des assureurs-crédit.
- Les marges sont en retrait. Elles n'ont jamais été aussi faibles depuis plus de dix ans. Le produit net bancaire (PNB) global a enregistré une baisse de 19,6 % pour atteindre 699 millions d'euros. Malgré la poursuite des mesures visant à réduire les frais généraux, les coefficients d'exploitation courante se sont dégradés. Le coefficient d'exploitation courante moyen n'en demeure pas moins satisfaisant à hauteur de 64,5 %. Il retrouve le niveau observé en 2005.
- Le coût du risque a diminué de 31 %. Rapporté aux encours moyens de créances acquises, il reste faible à 0,18%.

Le premier trimestre 2010 est marqué par une légère reprise.

- Il s'est soldé par une croissance de 5,6 % des encours entre mars 2009 et mars 2010. L'évolution pour la suite de l'année est cependant jugée incertaine par les professionnels. La reprise économique s'annonce lente et le taux de défaillance des entreprises pourrait rester à un niveau élevé. Les PME ne connaissent pas encore les conditions de renouvellement des lignes de crédit qui leur seront proposées après la parution des bilans 2009. S'agissant du secteur automobile, client important, la suppression progressive de la prime à la casse pourrait avoir des conséquences négatives sur le volume de production des constructeurs et des sous-traitants.

Les établissements anticipent une baisse durable de leur profitabilité.

- La réduction des délais de paiement devrait se poursuivre avec la fin des dérogations temporaires accordées par la LME. Des incertitudes demeurent sur les décisions tarifaires et les hauteurs de garantie accordées par les assureurs-crédit.
- Dans ces conditions, les établissements ont engagé une réduction de leurs coûts de fonctionnement en cherchant des synergies notamment sur les fonctions supports.

Dans ce contexte, l'attention de la profession a été appelée sur la nécessité :

- de veiller à ce que les réductions de coûts envisagées ne soient pas réalisées au détriment de la maîtrise du risque opérationnel ; la sécurité des systèmes d'information doit en particulier rester un sujet prioritaire pour les établissements et les plans de continuité doivent être régulièrement mis à jour et testés.
- de maintenir une attention renforcée sur les activités les plus risquées tels l'affacturage en gestion déléguée et le rechargement de balance, le financement de stocks et les opérations réalisées à l'international.
- de dimensionner convenablement les fonds propres au regard des risques, opérationnels notamment, dans un contexte de recrudescence de la fraude.

Sommaire

Note méthodologique

1. L'activité des établissements spécialisés dans l'affacturage en 2009 et perspectives 2010

- 1.1. Une activité 2009 en retrait pour la première fois depuis plus de dix ans
- 1.2. Parts de marché : une hiérarchie légèrement modifiée
- 1.3. Des encours en diminution
- 1.4. Une année 2010 mieux orientée mais les incertitudes demeurent
- 1.5. La gestion déléguée devient majoritaire au sein de l'offre
- 1.6. Typologie d'une clientèle d'adhérents plus fidèle

2. Analyse des risques

- 2.1. Risques sur les adhérents : une exposition moindre au secteur de l'automobile
- 2.2. Risques sur les débiteurs : une concentration sous surveillance
- 2.3. Stock d'impayés rapporté aux encours stable
- 2.4. Créances douteuses et politique de déclassement
- 2.5. Provisionnement à la hausse

3. Les résultats des entreprises d'affacturage

- 3.1. Des performances globales qui se dégradent
- 3.2. Des marges qui n'ont jamais été aussi faibles depuis plus de dix ans
- 3.3. La rentabilité d'exploitation se dégrade sensiblement
- 3.4. Le coût du risque diminue

Note méthodologique

La présente étude¹ est basée principalement sur l'analyse des états comptables et prudentiels remis sur base individuelle par les sociétés d'affacturage, extraits de la Base des agents financiers (BAFI) entre fin avril et début juin 2010², ainsi que sur les réponses à un questionnaire détaillé qui a été adressé en fin d'année 2009.

Les commentaires tiennent compte des informations recueillies dans le cadre des échanges réguliers entre le Secrétariat général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (SGACP) et les représentants d'établissements, des informations contenues dans les rapports annuels sur le contrôle interne, de rapports d'audit interne communiqués par les établissements, et des rapports d'enquête sur place.

1. L'activité des établissements spécialisés dans l'affacturage en 2009 et perspectives 2010

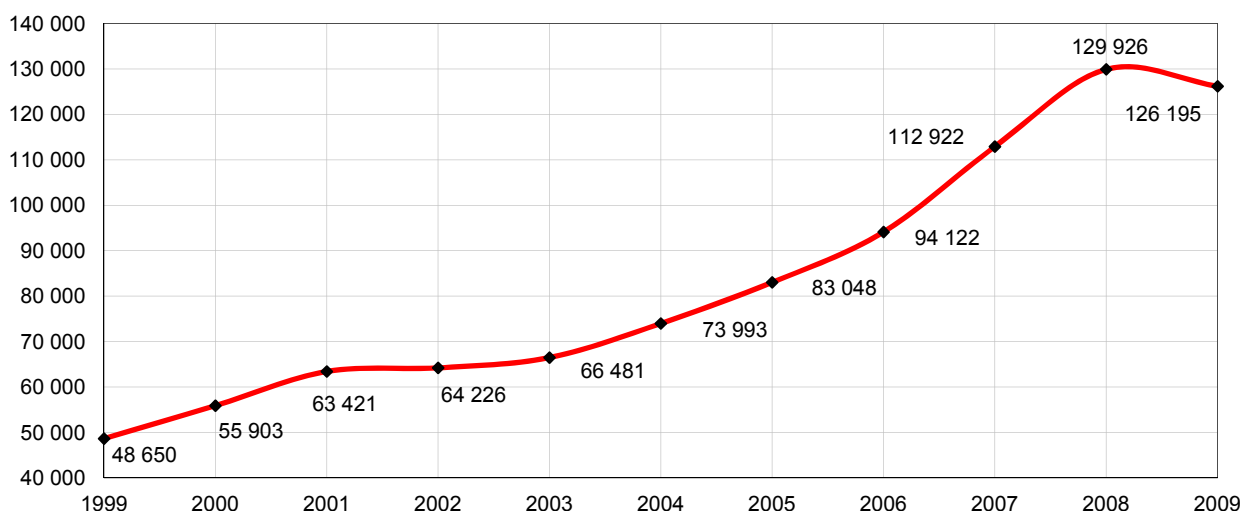
1.1 Une activité 2009 en retrait pour la première fois depuis plus de dix ans

Pour la première fois depuis plus de dix ans, le marché de l'affacturage en France a connu un sérieux retournement d'activité. Il est cependant moindre qu'attendu, à la faveur d'une légère reprise des opérations au quatrième trimestre. Le chiffre d'affaires, indicateur mesurant le montant des créances traitées, a diminué de 2,87 %, contre une croissance régulièrement supérieure à 15 % ces dernières années. Il s'établit globalement à un peu plus de 126 milliards d'euros³ contre près de 130 milliards en 2008. Il reste néanmoins supérieur à celui de 2007.

Les établissements ont vécu en 2009 l'extension de la crise financière de 2008 à l'économie réelle qui s'est traduite par une baisse du nombre de créances mises au recouvrement au cours des neuf premiers mois de l'année 2009⁴ notamment dans le secteur automobile. Au total, 29 millions de créances ont été recouvrées par les factors en 2009 contre près de 30 millions en 2008⁵.

Évolution du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)



Source : Questionnaires affacturage 2009

¹ Version anonymisée de l'étude réalisée par le Secrétariat général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel

² Les éventuelles modifications ultérieures des états n'ont donc pas été prises en compte.

³ Dont 10,41 % est réalisé dans le cadre d'opérations à l'export (CA réalisé pour le compte d'un adhérent étranger et d'autre part pour le compte d'un adhérent français dans le cadre de créances à l'export).

⁴ Le volume d'affaires était en retrait de 6,2 % à la fin des trois premiers trimestres (Source ASF).

⁵ Source : Association Française des Sociétés Financières (ASF) 03/2010

Dans un contexte international difficile, le volume d'activité des sociétés d'affacturage ⁶ dans le monde s'est infléchi de l'ordre de 3,1 % contre une progression de 12 % ⁷ l'année précédente. Toutes les zones économiques ont été touchées par la diminution du nombre de factures mises au recouvrement. La zone Asie se distingue particulièrement avec une contraction des volumes de 11 % contre une progression de 35 % entre 2007 et 2008 ⁸. En Europe, la situation a été moins difficile. Les factors ont enregistré une contraction de leur activité à hauteur de 1,3% ⁹. Seules la Grande-Bretagne ¹⁰ et l'Espagne ont vu leur montant de créances traitées augmenter.

Le rebond de l'activité enregistré par les factors au cours du dernier trimestre 2009 semble se confirmer. Une reprise est observée sur le premier trimestre 2010 (cf. infra sur l'évolution des encours). Elle est perçue par l'ensemble de la profession qui déclare une progression de 18,8 % des créances prises en charge par rapport à la même période de l'année précédente à hauteur de 34 milliards d'euros ¹¹.

L'affacturage demeure une solution qui permet aux entreprises de résoudre leurs problèmes de financement et pour les banques de maintenir, à travers leurs filiales d'affacturage, le niveau de leurs engagements en disposant de surcroît de la garantie offerte par les créances. De nombreuses entreprises qui n'envisageaient pas de recourir à l'affacturage ont préféré en 2009, dans un contexte incertain, sécuriser leur financement à court terme.

Pour autant, les sociétés d'affacturage n'ont pu continuer à élargir leur base de clientèle. Elles comptent désormais un peu plus de 30 734 adhérents (clients). Le nombre d'adhérents aurait diminué de 4,8 % ¹². La situation apparaît extrêmement contrastée entre les sociétés d'affacturage ¹³. Certains factors enregistrent depuis le déclenchement de la crise financière une diminution du nombre d'adhérents en raison d'une sélection plus restrictive de leurs engagements, de la défaillance de certains de leurs clients, des ruptures de garanties par les assureurs-crédit et/ou d'un désengagement volontaire sur certains secteurs d'activité.

1.2 Parts de marché : une hiérarchie légèrement modifiée

Le marché français de l'affacturage reste modérément concentré. L'indice Herfindhal-Hirschmann ¹⁴, calculé sur la base de la répartition des chiffres d'affaires traités, est demeuré stable en 2009 à hauteur de 0,14. Le marché reste cependant dominé par cinq acteurs qui réalisent 79 % de l'activité globale.

1.3 Des encours en diminution

La contraction de l'activité et les conséquences de la Loi de Modernisation de l'Économie (LME) sur la réduction des délais de paiement conduisent à une diminution de plus grande ampleur des encours de l'ordre de 16 %. Le taux de rotation des factures s'est accéléré. Ainsi, les encours comptables des créances commerciales portées par les sociétés d'affacturage sont passés de 22 milliards d'euros au 31 décembre 2008 à 19 milliards au 31 décembre 2009.

⁶ Recensées par Factors Chain International (FCI) réseau mondial de factors

⁷ Source FCI : hors Grande Bretagne : si l'on tient compte de la Grande Bretagne, pénalisée notamment par le cours de la livre sterling, le volume aurait diminué de 2 %.

⁸ Elle porte cependant sur un volume de créances traitées plus faible (209 milliards d'euros à fin 2009).

⁹ Source FCI : Allemagne – 9% (96 milliards d'euros), Italie – 3 % (124 milliards d'euros), Espagne + 4 % (104 milliards d'euros), Grande-Bretagne + 4 %

¹⁰ Le Royaume-Uni se place au premier rang dans le monde, devant la France, avec un chiffre d'affaires de 196 milliards d'euros recouvrés en 2009 (Source FCI).

¹¹ Source : ASF

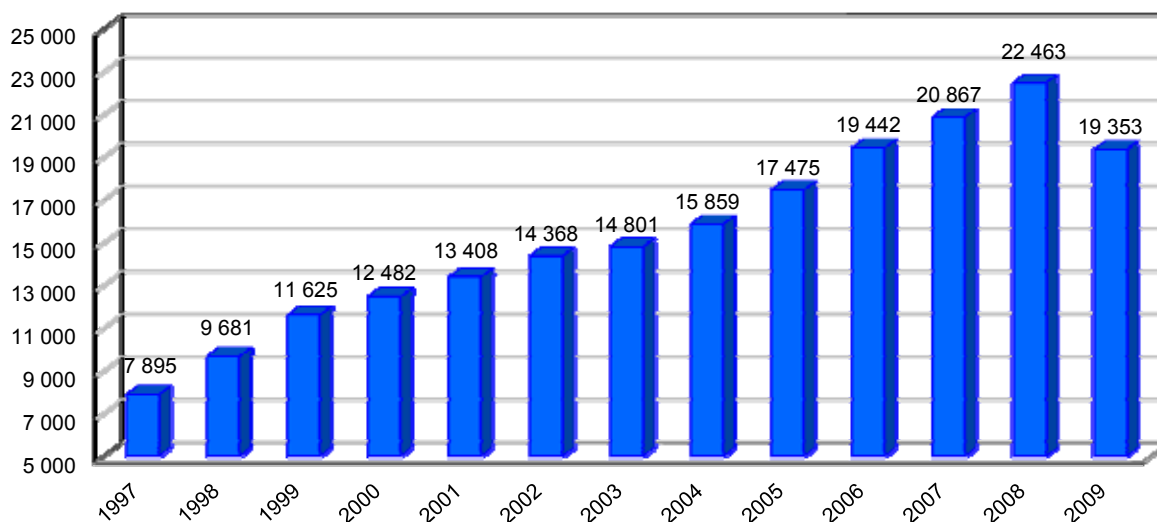
¹² Les résultats d'un factor ont été neutralisés pour mieux appréhender l'évolution.

¹³ L'évolution du portefeuille d'adhérent varie entre – 34 % et + 48 %.

¹⁴ L'indice Herfindhal-Hirschmann est un indicateur de concentration. Il est égal à la somme des carrés de la part de marché de chaque acteur. Un indice égal à 1 correspondrait à un monopole. Plus l'indice tend vers zéro et plus le marché est dispersé.

Évolution de l'encours de créances acquises au 31 décembre

(en millions d'euros)



Source : Données BAFI

En revanche, les encours sur des entreprises non résidentes enregistrent une croissance de 10 % contre 37 % en 2008 pour atteindre un peu plus de deux milliards d'euros. Cette évolution doit conduire les établissements à s'assurer régulièrement de la qualité du dispositif de suivi et de maîtrise des risques renforcé sur ces activités.

1.4 Une année 2010 mieux orientée mais les incertitudes demeurent

Le premier trimestre 2010 semble confirmer la reprise perçue au cours du dernier trimestre 2009. Les encours des factors au 31 mars 2010 sont en augmentation d'une année sur l'autre de 5,6 %. Des disparités importantes existent cependant entre les établissements ¹⁵.

Cette reprise s'annonce fragile. Les établissements demeurent attentifs aux conséquences d'une éventuelle dégradation massive des notations des bilans 2009 des PME sur le financement de leurs adhérents et par voie de conséquence sur leur résultat ¹⁶. L'attitude à cet égard des assureurs-crédit restera déterminante ; le maintien annoncé pour 2010 du complément de garantie ¹⁷ sur les créances des entreprises, destiné à compléter les garanties des assureurs-crédit, constituera de ce point de vue un soutien public significatif.

1.5 La gestion déléguée devient majoritaire au sein de l'offre

Le secteur de l'affacturage oriente, depuis plusieurs années, son offre en direction de la gestion déléguée.

Les factors ont continué à répondre à une demande croissante des grandes entreprises à travers le développement de contrats de syndication. Le nombre de contrats en affacturage inversé ¹⁸, destiné à répondre à la demande des grands donneurs d'ordre, n'a pas augmenté significativement comme le secteur pouvait s'y attendre après l'application de la LME. Cette solution permet d'offrir un paiement plus rapide aux fournisseurs en contrepartie d'une remise accordée aux donneurs d'ordre.

¹⁵ Évolutions comprises entre - 11,6 % et + 25,9 %

¹⁶ Cf. infra paragraphe 3

¹⁷ CAP (source Ministère de l'Économie de l'Industrie et de l'emploi) : Le complément d'assurance crédit est un dispositif mis en place pour répondre à la réduction de la garantie des assureurs-crédit. Les assurés souscrivent auprès de l'assureur-crédit une garantie complémentaire à concurrence de l'exposition conservée par l'assureur-crédit. Cette couverture d'assurance complémentaire est réassurée par la Caisse centrale de réassurance en s'appuyant sur la garantie de l'État.

¹⁸ Cf. Lexique

Par ailleurs, le développement de solutions transfrontalières demeure la priorité de la majorité des factors qui souhaitent s'appuyer sur la présence à l'international de leur groupe. Enfin, l'activité de financement de stocks¹⁹ est restée volontairement limitée. Elle est qualifiée de plus risquée par les professionnels qui reconnaissent ne pas toujours disposer en interne des compétences nécessaires et de moyens suffisants pour bien appréhender les risques.

La part du « full factoring » semble s'infléchir durablement

Les services offerts par les sociétés d'affacturage intègrent généralement le financement à court terme d'une quote-part du montant des factures cédées par le client, le recouvrement et l'octroi d'une garantie de bonne fin couvrant le risque d'impayé en cas de défaillance des débiteurs.

La part des opérations intégrant cette offre globale continue à s'infléchir passant de 45 % en 2008 à 35 % en 2009 au profit de la gestion déléguée qui est passée de 35 % à 49 %. La marge sur les opérations en gestion déléguée est plus faible²⁰. Alors même que les coefficients d'exploitation se sont dégradés sur l'exercice²¹, certains factors s'interrogent déjà sur la pérennité du modèle de développement retenu ces dernières années. Dans ces conditions, les factors cherchent à rééquilibrer leur offre entre ces deux produits.

Les contrats en gestion déléguée représentent désormais plus de la moitié de l'activité des factors

La gestion déléguée est l'opération par laquelle le factor finance des créances sans effectuer lui-même leur recouvrement, qui reste du ressort des adhérents ; l'offre comporte de multiples variantes. Elle représente désormais une part significative de l'activité des sociétés d'affacturage : la part des contrats en gestion déléguée non notifiés et garantis²² atteint désormais près de 16 % du chiffre d'affaires contre 13 % en 2008 et 6 % en 2007.

La gestion déléguée est de préférence proposée aux entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires conséquent. Pour autant, la part des adhérents ayant signé un contrat en gestion déléguée et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 15 millions d'euros est de 22 %.

Ces opérations sont par nature jugées plus risquées et nécessitent un dispositif de sélection et de suivi des risques spécifique. Le Secrétariat général de l'ACP reste donc particulièrement attentif aux conditions de suivi et de maîtrise des risques de ces opérations²³. De surcroît, ces contrats étant essentiellement conclus avec des grandes entreprises, les établissements doivent demeurer vigilants sur le suivi de la concentration des risques que cela implique.

¹⁹ Cf. Lexique : ASSET BASED LENDING

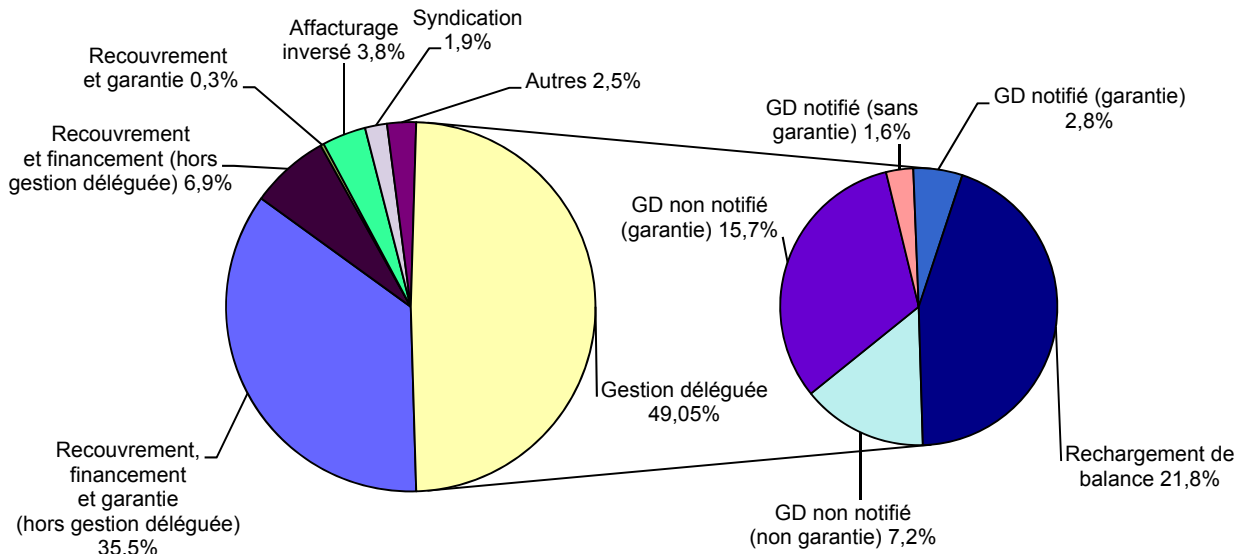
²⁰ Les frais de gestion sont moindres. Le niveau de tarification est donc plus faible.

²¹ Cf. infra paragraphe 3.3

²² Cf. Lexique

²³ Cf. infra paragraphe 2.1.3

Répartition de l'activité par type d'opérations en 2009



Source : Questionnaires affacturage 2009

1.6 Typologie d'une clientèle d'adhérents plus fidèle

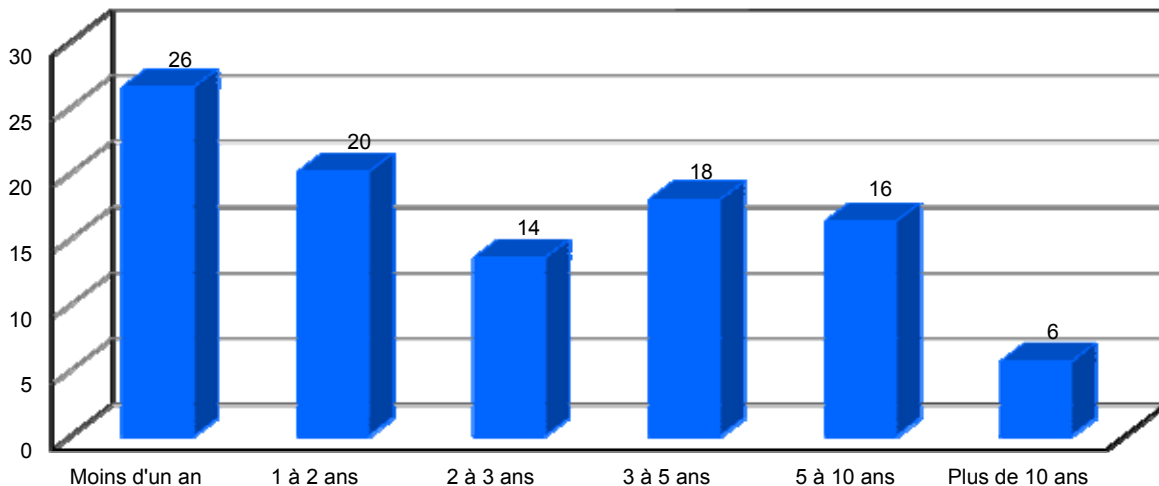
Les adhérents sont majoritairement des entreprises de taille moyenne voire des très petites entreprises (TPE). Les grandes entreprises représentent une part variable des portefeuilles des établissements en fonction de leur stratégie commerciale.

L'activité d'affacturage présente un renouvellement important de la clientèle sur les trois premières années de relations contractuelles. Le contexte économique favorise cependant une meilleure fidélisation de la clientèle avec près de 40 % des adhérents, ayant une ancienneté supérieure à 3 ans, contre 37 % en 2008 et 34 % en 2007.

Les établissements, interrogés sur les motifs de résiliation, citent en premier lieu la cessation d'activité ou les procédures collectives.

Ancienneté des relations avec les adhérents au 31 décembre 2009

(en pourcentage du nombre d'adhérents)



Source : Questionnaires affacturage 2009

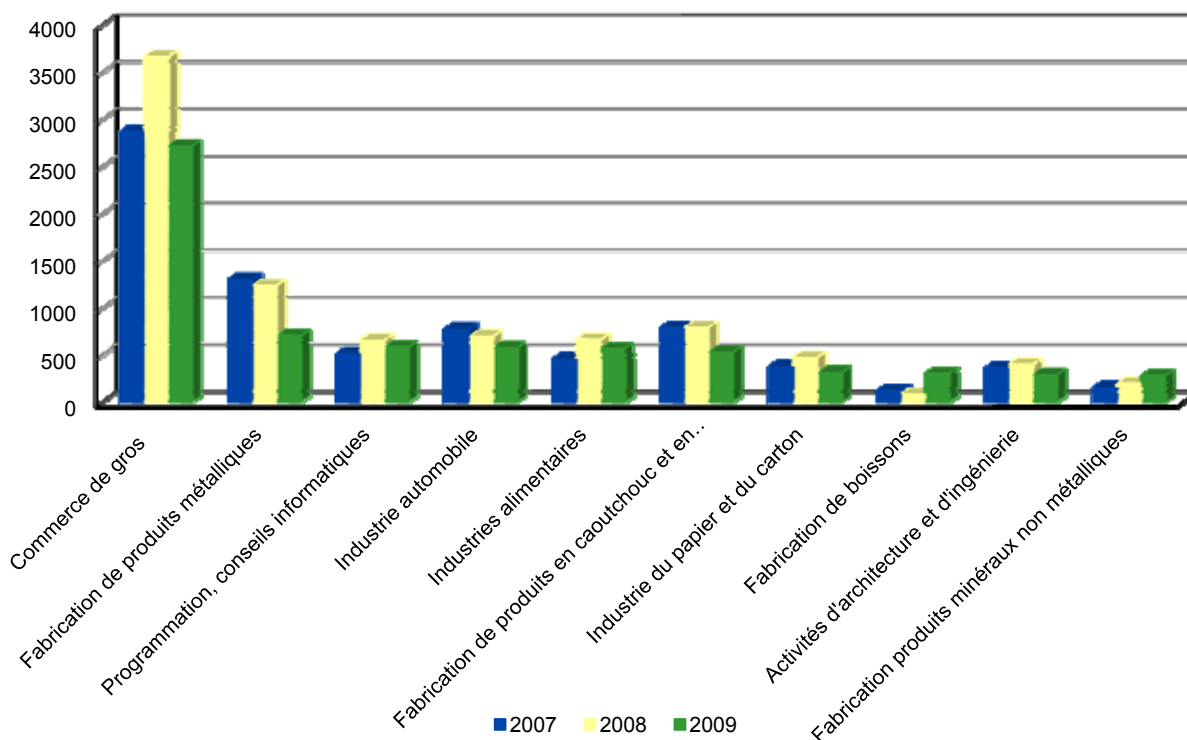
2. Analyse des risques

2.1 Risques sur les adhérents : une exposition moindre au secteur de l'automobile

2.1.1 Répartition sectorielle

Au 31 décembre 2009, les établissements étudiés ont déclaré un total de 11,1 milliards d'euros de crédits mobilisés ²⁴ au Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France contre 14,5 milliards ²⁵ en 2008. Leur part dans le total des concours à court terme déclarés par le système bancaire est en diminution à 4,7 % des concours à court terme accordés aux entreprises par le secteur bancaire, contre 5,4 % en 2008 et 4,5 % en 2007 (cf. annexe 2).

Les 10 principaux secteurs bénéficiaires déclarés au SCR au 31 décembre (en millions d'euros)



Source : Banque de France – Service Central des Risques – Crédits mobilisés

Le commerce de gros, la fabrication de produits métalliques et l'industrie automobile sont parmi les secteurs qui ont traditionnellement recours à l'affacturage. On observe cependant depuis deux ans une diminution marquée des engagements sur des entreprises appartenant au secteur industriel et notamment automobile ²⁶. Ce dernier était le troisième plus gros bénéficiaire de l'affacturage en 2007. Il occupe désormais la quatrième place. Par ailleurs, la dégradation de l'activité économique s'est traduite par une diminution de près d'un milliard d'euros des engagements sur le secteur du commerce de gros entre décembre 2008 et décembre 2009.

²⁴ Et 2,6 milliards d'euros de crédits mobilisables

²⁵ Et 2,5 milliards d'euros de crédits mobilisables

²⁶ Cf. annexe 2 : la part de l'industrie manufacturière dans les crédits accordés par les factors dans les crédits bancaires totaux est passée de 5 % en 2008 à 3,6 % en 2009

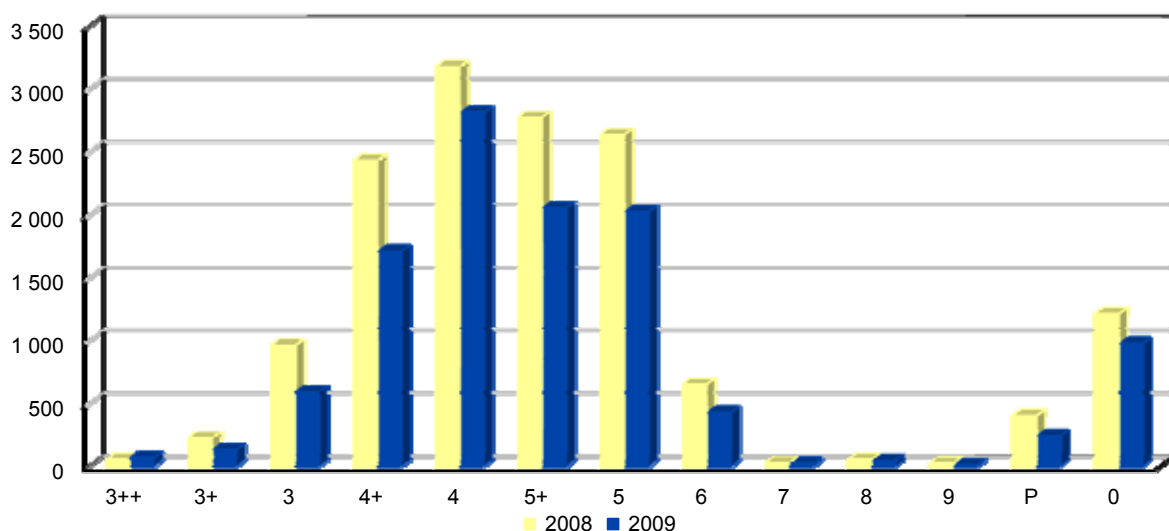
2.1.2 Situation financière des adhérents

Les sociétés d'affacturage bénéficient de la garantie procurée par l'acquisition de créances. Les pertes subies sont le plus souvent liées à la situation financière de leur adhérent et, dans une moindre mesure, à une défaillance des débiteurs. Ainsi, l'exposition au risque de défaut de l'adhérent se manifeste dans le cadre des contrats « avec recours » en cas de « double défaut » : défaut concomitant du débiteur et de l'adhérent.

L'exposition au risque de défaut de l'adhérent résulte du caractère non valide total ou partiel des créances acquises (litige commercial, cession frauduleuse de créances fictives ou anticipées de la part de l'adhérent, double mobilisation d'une même créance, avoirs élevés réduisant le montant réel de la créance par rapport à celui affiché dans la facture, loi Gayssot dans le cadre de la sous-traitance ²⁷) ou de règlements directs (avec des paiements non restitués). Ces situations s'aggravent naturellement en cas de dégradation de la situation financière des adhérents. Aussi, l'examen de la santé financière des adhérents demeure un indicateur pertinent pour appréhender le risque de crédit supporté par les sociétés d'affacturage.

Répartition par côte de crédit Banque de France au 31 décembre

(en millions d'euros)



Source : Banque de France – Service Central des Risques

Le profil des adhérents est traditionnellement fragile. La part des encours d'affacturage sur des adhérents présentant un profil risqué ²⁸ a cependant continué à diminuer passant de 31 % en 2007, 26 % en 2008 à 23 % en 2009 en raison d'une politique de sélection des risques plus exigeante, d'une diminution voire la suppression des garanties par les assureurs-crédit et, dans une moindre mesure, de défaillances. Les engagements notés P sont quant à eux en diminution sensible. Ils s'élèvent à près de 264 millions d'euros en 2009 contre 398 millions en 2008 et 226 millions en 2007.

Enfin, les établissements ont maintenu leur dispositif de vigilance renforcée sur les secteurs tels que l'automobile, la plasturgie, le travail temporaire, le BTP et le transport.

²⁷ La loi Gayssot précise que l'expéditeur et le destinataire sont responsables solidairement du prix du transport. Quand une entreprise fait appel à un commissionnaire qui lui-même sous-traite à un transporteur, celui-ci peut demander le paiement direct à l'entreprise. Les factors sont confrontés à un risque de perte de la valeur de leurs créances, leurs droits étant primés par ceux du sous-traitant.

²⁸ Notations Banque de France P à 5 (notations péjoratives)

2.1.3 La maîtrise des risques liés aux contrats en gestion déléguée

L'affacturage en gestion déléguée représente une part de plus en plus importante de l'activité des factors. Ce type de contrat représente pour certains d'entre eux plus de 70 % de leur chiffre d'affaires. Or cette activité présente, de par sa nature, des risques élevés. L'absence de maîtrise du processus de recouvrement fait porter des risques opérationnels et de crédit accrus au factor. Il est en effet plus difficile de détecter une fraude externe dans le cadre de contrats d'affacturage avec « mandat de gestion confié au client », en particulier lorsqu'il n'est pas notifié aux acheteurs. En outre, ces contrats sont assortis, de plus en plus souvent, d'une garantie, contre le risque d'impayés, donnée par le factor, source de risque supplémentaire ²⁹.

À fin décembre 2009, les pertes finales brutes constatées à la suite de la défaillance d'un adhérent ne sont pas majoritairement concentrées sur les opérations en gestion déléguée (6 % des pertes ³⁰). Néanmoins, quatre factors enregistrent des pertes opérationnelles sur ce segment d'activité contre trois en 2008 et deux en 2007.

Ces opérations nécessitent de mettre en place un dispositif rigoureux de sélection et de surveillance des risques. L'association française des sociétés financières (ASF) a diffusé un guide des meilleures pratiques de gestion de ces risques qui a fait l'objet d'une actualisation et d'une consultation du Secrétariat général de l'ACP entre 2008 et 2009.

Le SGACP recommande un suivi rapproché de ces opérations et un réexamen des dossiers afin de vérifier leurs adéquations au profil de risque des clients. Le renforcement des procédures de reprise en main de la gestion des factures, l'augmentation des contrôles par sondages, la création d'alerte sur l'absence de cessions et/ou de remontée de « cash » sont des mesures qui visent à pallier le manque de visibilité des établissements, particulièrement sur le rechargement de balance. D'une manière générale, un dispositif organisé de lutte contre la fraude s'avère indispensable ³¹.

2.2 Risque sur les débiteurs : une concentration sous surveillance

Dans le cadre des contrats sans recours (35 % des opérations), les sociétés d'affacturage garantissent leur client contre le risque de défaillance des acheteurs. Elles couvrent à leur tour ces risques auprès des compagnies d'assurance-crédit. Cependant, compte tenu de l'existence de plafonds d'indemnisation, de franchises et du fait d'une certaine concentration des risques, notamment sur les grands donneurs d'ordre de l'industrie ou de la grande distribution, la défaillance d'une grande entreprise pourrait avoir un impact significatif. En conséquence, la plupart des factors ont renforcé leur dispositif de surveillance des grands risques.

Les engagements sont relativement concentrés. Les dix premiers acheteurs déclarés au travers du questionnaire annuel représentent 33 % des encours au 31 décembre 2009. Ils bénéficient d'une bonne notation ³².

2.3 Stock d'impayés rapporté aux encours stable

L'encours de créances brutes restées impayées après leur échéance ³³ a diminué de 22 % entre décembre 2008 et décembre 2009 pour atteindre près de 2,7 milliards d'euros. Au 31 décembre 2009, rapporté aux encours d'affacturage, ce stock d'impayés est stable à hauteur de 14,4 % contre 14,6 % en 2008.

²⁹ Cf. supra paragraphe 1.5

³⁰ Donnée issue des réponses au questionnaire affacturage

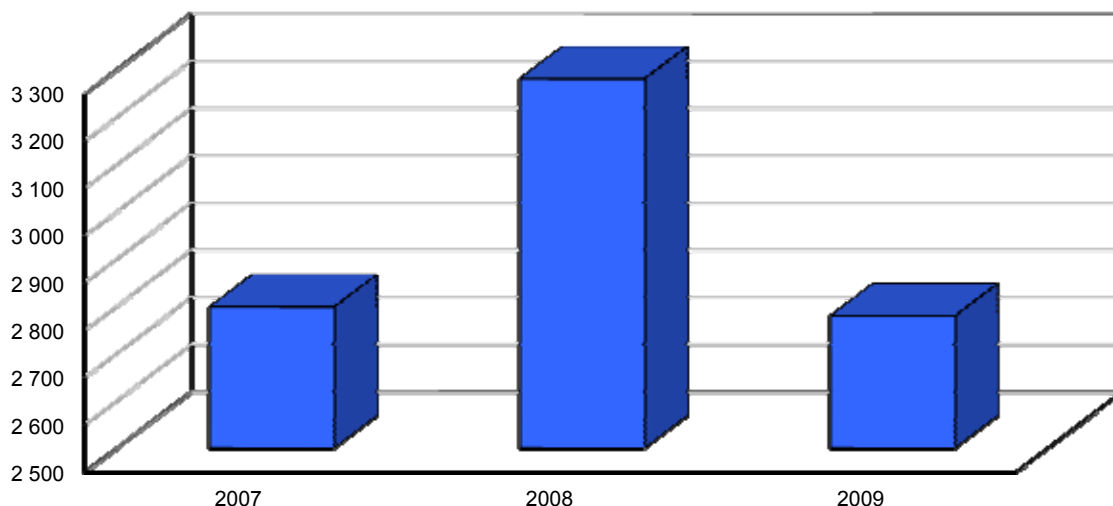
³¹ Cf. infra paragraphe 3.4

³² Notation BDF : 0 et de 3++ à 5+

³³ Données BAFI (état 4026)

Évolution du stock d'impayés au 31 décembre

(en millions d'euros)



Source : Données BAFI

La disparité relevée entre les établissements (de 37,6 % à 7,2 %) ne tient pas uniquement à une différence de qualité des créances d'un établissement à l'autre. Elle peut s'expliquer d'une part par des insuffisances des systèmes d'information, par le développement plus ou moins important de produits en gestion déléguée qui ne permettraient pas de suivre avec précision les impayés³⁴ et d'autre part par des modalités d'enregistrement différentes entre les établissements.

Enfin, le niveau élevé des impayés traduit aussi les retards fréquents dont font l'objet les règlements inter entreprises, indépendamment de la situation financière des débiteurs. L'observatoire des délais de paiement³⁵ souligne dans son rapport 2009³⁶ les premiers effets positifs de la LME en matière de réduction des délais de paiement. Les entreprises en France ont effectué leurs paiements dans un délai moyen de 54 jours de chiffre d'affaires en 2008 contre 56 en 2007 ; le poste fournisseurs représente 61 jours d'achats contre 65 en 2007. Les facteurs soulignent unanimement que la LME a été bien appliquée par la grande majorité des entreprises. Celle-ci a eu un impact défavorable sur leur rentabilité sans pour autant être jugée la principale responsable de sa dégradation³⁷.

ALTARES souligne dans son étude sur le premier trimestre 2010 que les retards de règlement en Europe sont à leur meilleur niveau depuis dix-huit mois même s'ils demeurent encore élevés. En France, les reports de règlement, sont globalement stables sur un an et sont parmi les plus faibles des pays européens³⁸.

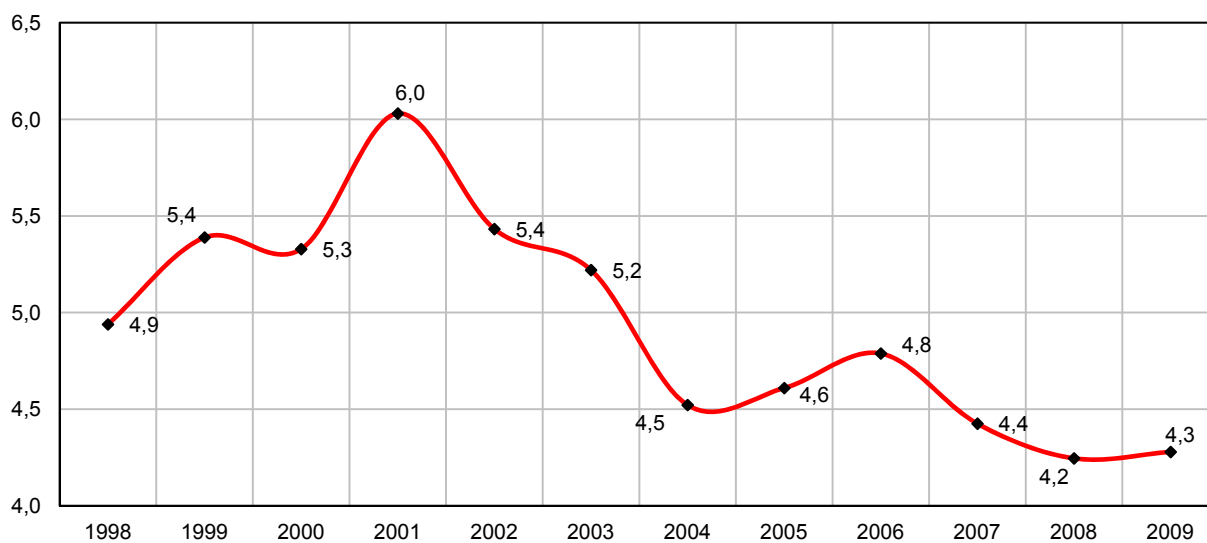
2.4 Créances douteuses et politique de déclassement

Le taux moyen de créances douteuses brutes observé sur l'échantillon de l'étude s'est stabilisé, passant à 4,28 % au 31 décembre 2009 contre 4,25 % au 31 décembre 2008. Le ratio s'est établi à 3,65 % en moyenne pour l'ensemble des établissements de crédit au 31 décembre 2009.

³⁴ Notamment en rechargement de balance³⁵ Source de l'observatoire : Intrum European Payment index 2008.³⁶ Sur les données à octobre 2009³⁷ Cf. infra détérioration de la rentabilité due par ordre décroissant d'importance à l'évolution des taux d'intérêt, la conjoncture économique, la tarification des lignes de garantie et en dernier lieu la LME³⁸ 11,8 jours pour la France, 9 pour l'Allemagne contre 18,4 pour le Royaume-Uni, 16,8 pour l'Italie et 22,5 pour l'Espagne

Taux de créances douteuses au 31 décembre

(en pourcentage)



Source : Données BAFI

La comparaison entre les établissements (de 2,1 % à 9,8 %) montre toujours des disparités qui ne traduisent pas mécaniquement des différences de qualité de portefeuilles.

Sur le plan comptable, les différences observées peuvent provenir des critères retenus pour estimer, ainsi que le prévoit l'article 3 du règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable, que « des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur » et qu'il n'y a donc pas lieu de les considérer comme des encours douteux. Ces situations particulières d'impayés, liées par exemple à des litiges³⁹ entre l'acheteur et le vendeur sont fréquentes en matière d'affacturage.

Il convient par ailleurs de souligner l'importance des encours déclassés en douteux par les établissements au 31 décembre 2009 par effet de la contagion. Ils représenteraient 22 %⁴⁰ des engagements douteux pour un montant global de près de 140 millions d'euros.

Sur le plan prudentiel, les établissements, ayant adopté ou envisageant d'adopter une approche interne dans le cadre du ratio de solvabilité, doivent naturellement veiller à ne pas considérer comme défailtantes des contreparties dont il est par ailleurs démontré qu'elles présentent une situation financière saine. Pour le calcul du ratio de solvabilité, cette pratique conduirait à identifier de faux défauts, amplifiés par l'application du principe de contagion, et à altérer ainsi la performance des modèles internes d'évaluation des risques en révisant fortement à la hausse les probabilités de défaut. Le taux de perte en cas de défaut calculé sur cette base trop large serait alors mécaniquement sous estimé, ce qui conduirait à diminuer excessivement les exigences en fonds propres.

Le SGACP rappelle aux établissements la nécessité de définir strictement d'une part les critères permettant de considérer qu'une créance impayée ne constitue pas un risque avéré et, d'autre part, les périmètres retenus pour définir la contagion du défaut.

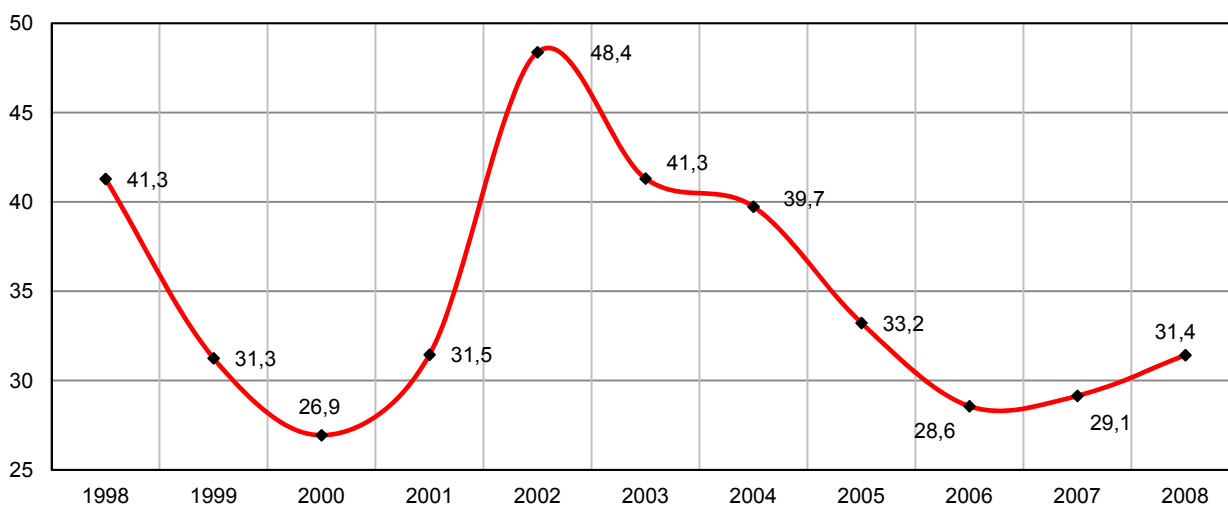
2.5 Provisionnement à la hausse

Après cinq années de baisse ininterrompue jusqu'en 2006 et compte tenu de la remontée du risque, le taux moyen de provisionnement des créances douteuses brutes s'établit à 34 % contre 31 % à fin 2008.

³⁹ Litiges techniques, commerciaux et administratifs

⁴⁰ Contre 17 % en 2008

Taux de provisionnement au 31 décembre (en pourcentage)



Source : Données BAFI

Le taux de provisionnement est traditionnellement faible en matière d'affacturage en raison des garanties susceptibles d'être mises en œuvre (assurance-crédit, délégations de police d'assurance obtenues des adhérents, garanties bancaires, conventions de partage du risque avec les réseaux apporteurs, comptes indisponibles, dépôts de garantie, etc.).

3. Les résultats des entreprises d'affacturage

3.1 Des performances globales qui se dégradent

L'exercice 2009 a été marqué par la conjonction de plusieurs éléments défavorables pour le secteur.

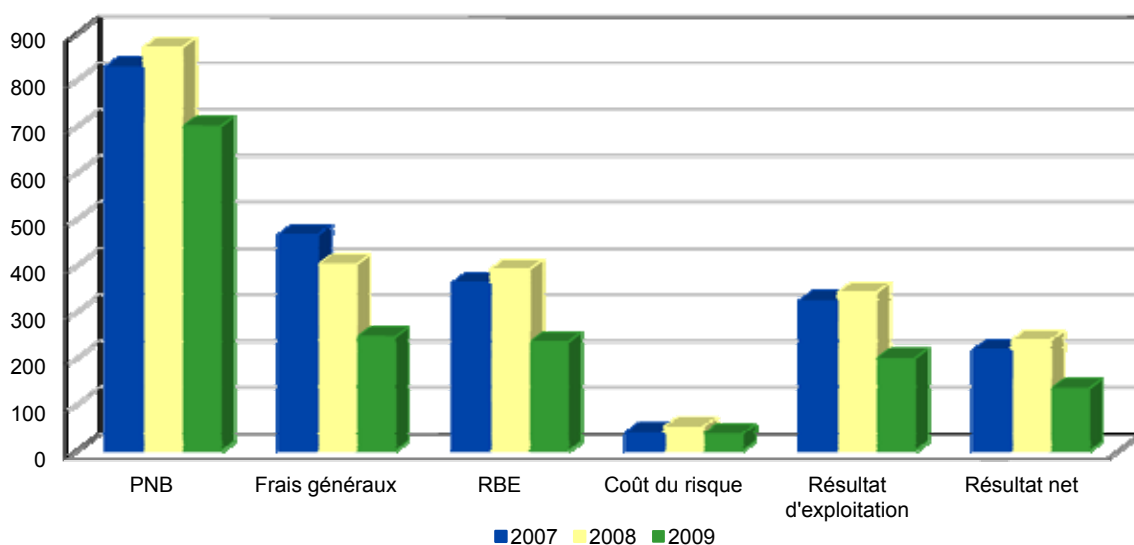
Outre la diminution sensible du nombre de créances mises en recouvrement et des couvertures de crédit consenties par les assureurs-crédit, les factors ont constaté une réduction de la durée moyenne des financements consécutive à la baisse des délais de paiement, instituée par la Loi de Modernisation de l'Économie. Les délais de règlement ont ainsi été réduits d'une dizaine de jours en moyenne.

Par ailleurs, la baisse des taux d'intérêt à court terme a sévèrement pesé sur les résultats. Elle est le principal motif de dégradation de la rentabilité pour la majorité des établissements. La reconstitution des marges sur certains contrats, entamée dès le début de l'année 2009, n'a pas compensé la perte de ces ressources. Enfin, les factors ont enregistré une augmentation des tarifs des assureurs-crédit.

Au total, le PNB global enregistre une baisse de 19,6 % pour atteindre 699 millions d'euros contre une progression de 5 % en 2008 et de 12 % en 2007.

Soldes intermédiaires de gestion au 31 décembre

(en millions d'euros)



Source : Données BAFI (États publiables – juin 2010)

Les mesures de réduction des frais généraux prises dès 2008 n'ont pas permis de maintenir les excellents coefficients d'exploitation courante affichés par les établissements depuis plusieurs années. Ils n'en demeurent pas moins satisfaisants à hauteur de 64,5 % à fin décembre 2009 contre 54,2 % à fin 2008.

Le résultat net global s'inscrit en conséquence en diminution de 44 % pour atteindre un peu plus de 133 millions d'euros au 31 décembre 2009.

3.2 Des marges qui n'ont jamais été aussi faibles depuis plus de dix ans

Les revenus liés aux opérations d'affacturage (commissions et intérêts) ont brutalement diminué de 45 % (746 millions d'euros contre 1,3 milliard en 2008) à un rythme supérieur à la baisse du volume de créances traitées (-2,7%).

Les commissions d'affacturage se sont encore inscrites en diminution⁴¹ en raison d'une orientation commerciale accentuée en direction des contrats en gestion déléguée, activité fortement concurrentielle⁴² et traditionnellement moins margée.

Les commissions de financement ont enregistré un net recul⁴³ en raison essentiellement de la baisse significative des taux à court terme, de moindres encours de créances à financer et d'un taux de rotation plus rapide des factures conséquence de la réduction des délais de paiement⁴⁴. La part des revenus nets financiers rapportés au produit net bancaire⁴⁵ est ainsi passée de 53 % à 35 %.

Le taux de marge⁴⁶ global se réduit de manière significative pour la cinquième année consécutive pour s'établir à 3 % contre 4 % en 2008.

⁴¹ Les commissions d'affacturage (commissions d'affacturage perçues sur encours moyen) sont passées de 2,55 % à 2,43 %.

⁴² Cf. supra paragraphe 1.5

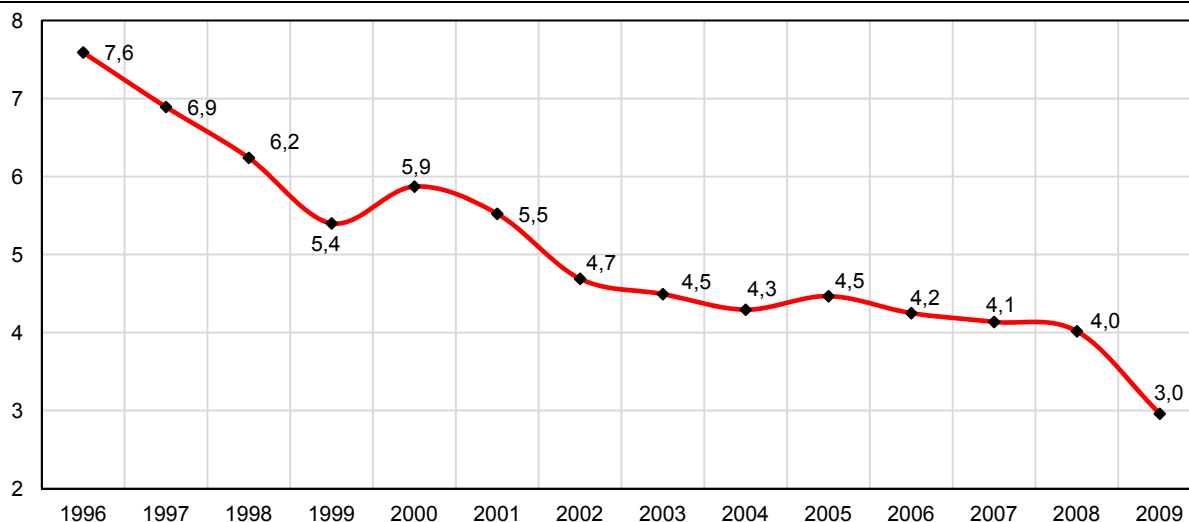
⁴³ Les commissions de financement (commissions de financement perçues sur encours moyen) sont passées de 3,89 % en 2008 à 1,62 % en 2009.

⁴⁴ Rotation moyenne en diminution de 10 jours

⁴⁵ Revenus nets financiers : Produits d'intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires, avec la clientèle et de hors-bilan moins les charges d'intérêts sur les opérations de trésorerie et interbancaires, avec la clientèle et de hors-bilan (deux factors sont exclus du calcul)

⁴⁶ Rapport entre le PNB et l'encours moyen des opérations d'affacturage

Évolution du taux de marge des opérations d'affacturage au 31 décembre



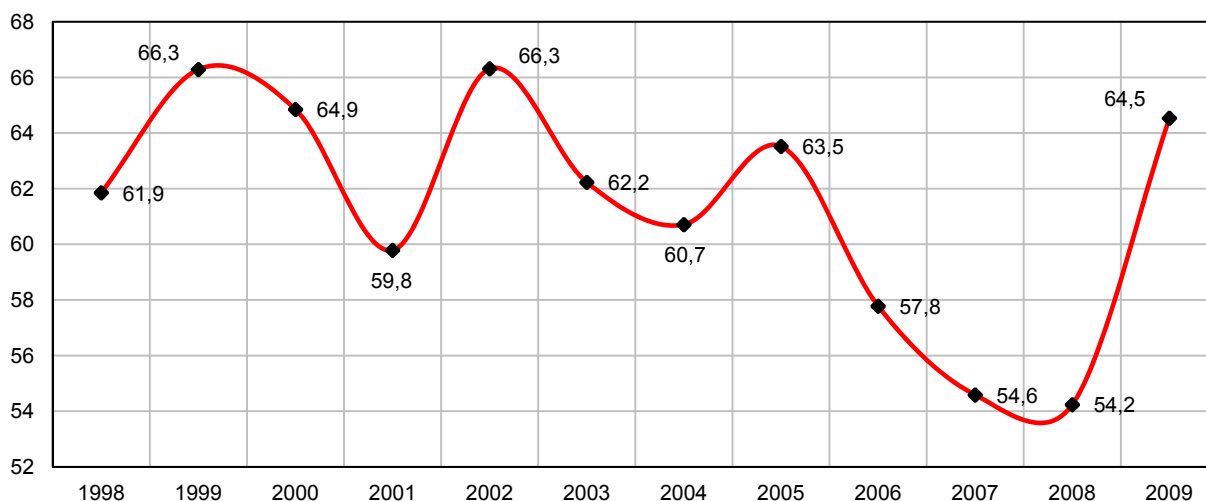
Source : Données BAFI (états 4080 – mai 2010)

3.3 La rentabilité d'exploitation se dégrade sensiblement

La baisse du volume d'activité⁴⁷ s'est accompagnée d'une réduction significative de la durée moyenne des financements. Malgré la poursuite voire l'accélération des mesures de réduction des frais généraux prises par la majorité des établissements dans l'année 2008, les établissements affichent des coefficients d'exploitation courante en dégradation.

Le coefficient moyen demeure néanmoins satisfaisant à hauteur de 64,5 %. Il retrouve à cet égard les niveaux constatés en 1999, 2002 et 2005 après avoir atteint en 2008 un niveau jamais égalé depuis dix ans. Son niveau est plus satisfaisant que celui des établissements de crédit (67,58 % en 2009 contre 75,79 % en 2008⁴⁸).

Évolution du coefficient d'exploitation courante au 31 décembre



Source : Données BAFI (états 4080 – mai 2010)

Les perspectives 2010 sont incertaines. En dépit de la reprise constatée au cours du premier trimestre 2010, les établissements doivent vraisemblablement anticiper une baisse durable du niveau de leur rentabilité. La réduction de la durée des financements devrait se poursuivre avec la fin des dérogations temporaires

⁴⁷ - 2,87%

⁴⁸ Source : SEB/ACP

accordées par la LME. Les taux de rémunération perçus sur les fonds propres, les comptes indisponibles et les dépôts de garantie pourraient rester faibles même si un point bas semble avoir été atteint. Des incertitudes liées aux décisions tarifaires et à la hauteur des garanties des assureurs-crédit demeurent. Les produits nets d'activité ne sauraient donc augmenter sensiblement sauf révision à la hausse des tarifs.

Dans ces conditions, les établissements ont engagé une réduction de leurs coûts de fonctionnement en cherchant des synergies notamment sur les fonctions supports. Celle-ci ne devra pas être réalisée au détriment de la maîtrise du risque opérationnel, la sécurité des systèmes d'information devant en particulier rester un sujet prioritaire.

3.4 Le coût du risque diminue

Le coût du risque a diminué de 31 %. Il représente 5 % du PNB contre 5,8 % en 2008⁴⁹ et 15 % en moyenne pour les établissements de crédit⁵⁰. Rapporté aux encours moyens de créances acquises, il reste faible à 0,18 % contre 0,22 % en 2008⁵¹.

S'agissant des appels à la garantie des assureurs-crédit, les établissements auraient reçu près de 9 millions d'euros contre 6 millions en 2008 pour répondre à la défaillance des débiteurs. Les pertes subies (après prise en compte des garanties) s'élèvent à un peu moins de 35 millions d'euros contre 50 millions en 2008.

Les pertes en volume enregistrées en 2009 sont toujours essentiellement liées à la défaillance des adhérents (70 % des pertes contre 81 % en 2008). Elles sont le plus souvent consécutives à l'acquisition de factures non causées (surfacturation, annulation par avoirs, double mobilisation, facturation anticipée) ou de règlement direct par le débiteur à l'adhérent (paiements non restitués au factor). Les établissements déclarent dans le questionnaire près de 789 cas de pertes imputables aux adhérents. Cependant, les cas de pertes imputables aux débiteurs ont très sensiblement augmenté (2451 en nombre contre 1821 en 2008).

Le coût des risques opérationnels, recensés au travers du questionnaire annuel, s'établirait à près de 35 millions d'euros en 2009 soit le double de 2008. Il représente 5,3 % du produit net bancaire (contre 2,2 % du PNB en 2008). La fraude externe représenterait 94 % des pertes recensées contre 60 % en 2008. Le risque de fraude demeure en effet étroitement corrélé à l'évolution de la conjoncture, la dégradation de leur situation financière constituant pour les entreprises une incitation à recourir à la fraude. Au total, le risque de fraude est le principal risque opérationnel auxquels les factors doivent faire face, notamment dans le cadre des contrats en gestion déléguée et non notifiés. Il est donc indispensable que le pilotage du dispositif de lutte contre la fraude soit organisé au sein des établissements.

Même si des signes incontestables de reprise sont perceptibles, l'année 2010 est incertaine. La reprise économique s'annonce lente et le taux de défaillance des entreprises pourrait rester à un niveau élevé tout au long de l'année. La fin annoncée des moratoires fiscaux, qui ont permis d'éviter un certain nombre de défaillances l'an passé, est susceptible également d'avoir une incidence.

À fin février, selon les données de l'Observatoire des entreprises de la Banque de France, le ralentissement des défaillances se confirme au début de l'année 2010 (cf. annexe 4). La concentration sectorielle des défaillances s'est accentuée. Le secteur de la construction contribue à 36 % de l'augmentation globale du nombre de défaillances.

⁴⁹ Rappel 4,6 % en 2007 et 4,9 % du PNB en 2006.

⁵⁰ Source : SEB du SGACP

⁵¹ Il est également mesuré au regard du chiffre d'affaires (0,03 % en 2009 contre 0,04 % en 2008).

LEXIQUE

Acheteur

Débiteur du client (adhérent)

Adhérent

Client du factor (vendeur)

Affacturage ou « factoring »

L'affacturage est une convention par laquelle l'adhérent transfère⁵² la propriété de ses créances commerciales à une société d'affacturage qui assure l'un ou plusieurs des services suivants :

- le recouvrement des créances auprès des débiteurs,
- le financement des créances par l'octroi d'un concours à court terme représentatif de tout ou partie du montant des créances cédées,
- l'octroi d'une garantie couvrant le risque d'impayé des débiteurs.

La société d'affacturage assure ces trois prestations ou seulement une partie d'entre elles.

Affacturage domestique

Factures sur des débiteurs nationaux

Affacturage avec ou sans recours

Dans le cas où une garantie contre l'insolvabilité du débiteur est octroyée à l'adhérent, le contrat d'affacturage est dit « sans recours contre l'adhérent » et les créances sont dites « approuvées ».

Dans le cas contraire, le contrat est dit « avec recours ».

Affacturage en gestion déléguée (ou non géré) ou Mandat de gestion

Le recouvrement des factures cédées au factor reste effectué par l'adhérent. Les risques liés à cette activité sont plus importants dans la mesure où le factor n'a en général aucune maîtrise des processus de facturation et de recouvrement. En cas de difficultés rencontrées par l'adhérent, le factor se réserve généralement la possibilité de prendre en gestion directe le recouvrement des factures.

Affacturage en gestion déléguée (ou non géré) et non notifié (ou confidentiel)

Dans ce type de contrat d'affacturage, le recouvrement n'est pas assuré par le factor et la notification de la cession des factures au débiteur n'est pas effectuée.

Affacturage inversé ou reverse factoring

Cette formule permet à un débiteur de demander au factor de se substituer à lui pour régler ses principaux fournisseurs. Pour le fournisseur, c'est la garantie d'être payé au comptant et sans recours. L'acheteur conserve des délais de paiement, fidélise ses fournisseurs, soutient leur trésorerie et obtient un escompte pour le paiement comptant.

Approbaton

Une facture est dite approuvée quand elle fait l'objet d'une garantie de paiement du factor vis-à-vis de l'adhérent.

Asset Based Lending

Technique de financement qui consiste à accorder un financement, de 1X0 % des créances acquises, adossé non seulement sur les créances acquises mais également sur les stocks, le parc de véhicules, l'outillage, un immeuble, ou de l'actif incorporel. Le factor prend alors des garanties sous forme de gages, de nantissements ou de sûretés.

⁵² Ce transfert, qui doit être simple, sûr, rapide et opposable aux tiers fait appel à deux types de supports juridiques : la subrogation conventionnelle ou la cession Dailly. Dans la pratique, c'est la subrogation conventionnelle qui a emporté la préférence sur la cession de créances professionnelles dite « cession Dailly ».

Assurance crédit

Les facteurs réassurent leur encours risqué (celui qui est sans recours) auprès de réassureurs. En règle générale, le montant de la réassurance est légèrement supérieur à celui du total des factures acquises pour avoir une marge permettant de répondre rapidement aux adhérents. En cas de non paiement par le débiteur, le factor reçoit une indemnisation tenant compte d'une franchise et d'un abattement proportionnel au montant dû.

CAD

Compte Acheteur Débiteur

Cédant

Entreprise ayant conclu un contrat d'affacturage avec un Factor

Chiffre d'affaires (factoré ou affacturé)

Total des factures acquises au cours d'une période déterminée

Commingling

Risque (pour les contrats non notifiés essentiellement⁵³) qui correspond aux règlements directs qui échapperont au factor en cas de défaut du cédant entre la notification des débiteurs et le moment où ces derniers vont effectivement rediriger leurs règlements vers le factor.

Commission d'affacturage

La commission d'affacturage représente la rémunération perçue par le factor en paiement des services rendus pour la gestion des postes clients de son adhérent, le recouvrement et la garantie de bonne fin de l'opération. Elle est calculée sur le volume de créances cédées au factor et peut varier selon une grille prévue au contrat.

Commission de financement

La commission de financement représente le coût du financement anticipé des factures achetées au comptant par le factor. Elle est calculée sur la période allant de la date des factures jusqu'à leur recouvrement.

Compte courant disponible

Montant du financement accordé, immédiatement exigible par l'adhérent.

Compte courant indisponible (ou compte de réserve)

Montant des factures acquises – montant du financement accordé et dépôt de garantie.

Compte dédié (affacturage confidentiel)

Compte mis en place chez l'adhérent lui permettant d'enregistrer (et donc d'isoler) les règlements reçus des clients au bénéfice du factor. Doit faire l'objet d'une convention indiquant notamment qu'un tel type de compte ne peut faire l'objet que de dépôts de la part de l'adhérent. Un compte dédié fait l'objet d'une extourne quotidienne vers le compte bancaire du factor.

Contrat sans recours

Contrat dans lequel une garantie de bonne fin est octroyée à l'adhérent ce qui conduit le factor à supporter le risque d'insolvabilité du débiteur.

Créances approuvées

Créances faisant l'objet d'une garantie de bonne fin.

Dailly (créance)

Créance professionnelle, commerciale ou non, à court, moyen ou long terme, sur la France ou sur l'étranger. Peut également concerner des créances d'indemnité, subventions en attente, créances sur le fisc, TVA à récupérer. Ces créances présentées par une personne morale ou un professionnel (pas de particulier) peuvent

⁵³ Dans les autres cas : en cas d'erreur de paiement de la part du débiteur

être cédées à des établissements de crédit (loi du 2 janvier 1981 et *Code monétaire et financier* art. L.313-23 et s.).

Débiteur/ tiré

Ancien nom de l'acheteur (débiteur du client).

Délégation de police d'assurance

Contrat pour lequel le bénéfice de l'assurance du client est délégué au factor.

Dépôt de garantie

Compte de réserve alimenté par un faible pourcentage prélevé sur le paiement des créances remises par l'adhérent. Il n'est remboursé qu'après résiliation du contrat d'affacturage et extinction de toutes les créances.

Dilution (risque de)

La dilution traduit le risque que la valeur des créances transférées au factor ou le montant dû au factor se trouve réduit par l'octroi de toute forme de remise, d'annulation concédée au débiteur.

Encours comptable de créances acquises

Montant inscrit à l'actif du bilan qui représente le total des créances remises par les adhérents à une date déterminée. Cet encours intègre les créances non échues mais également les créances impayées depuis moins de 90 jours.

Factor

Établissement spécialisé dans l'affacturage (agrément nécessaire en France)

Financement

C'est l'avance des sommes disponibles sur un compte courant suite à la prise en charge des factures. Le financement peut se faire par virement et/ ou billet à ordre, selon les termes du contrat.

Floor plan

Activité de financement de stocks reposant sur la technique de l'affacturage.

Cette pratique est courante dans le secteur automobile. Le contrat intègre généralement :

- une opération d'affacturage entre le factor et le constructeur aux termes de laquelle ce dernier cède au factor les factures émises au nom des concessionnaires correspondant à l'acquisition des véhicules,
- une opération de financement conclue entre le factor et chaque concessionnaire, aux termes de laquelle la société accorde à ce dernier des délais complémentaires de paiement adaptés au rythme d'écoulement de ses stocks.

Forfaitage ou Forfaiting

Activité proche de l'affacturage consistant à acquérir des factures de gros montant payables le plus souvent en plusieurs fois en x mois (jusqu'à 30 mois)

Full factoring ou old-line factoring

Contrat d'affacturage dans lequel l'adhérent opte pour l'ensemble des prestations offertes par le factor (financement, recouvrement des créances et garantie de bonne fin).

Import (opérations d'affacturage import)

Dans ce type d'opérations, le cédant des créances est situé à l'étranger et les débiteurs de créances sont localisés en France. Le cédant transfère les créances à un factor étranger qui les cède à son tour à un factor français.

Mention de subrogation

La mention de subrogation doit être apposée sur chaque exemplaire des factures émises par le cédant. Elle précise aux débiteurs que les factures ont été cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage et doivent, en conséquence, être réglées directement au factor.

Notification

C'est l'information faite aux débiteurs de l'existence d'un contrat d'affacturage entre le cédant et le factor. Cette notification est effectuée par l'apposition de la mention de subrogation sur les factures émises.

Rechargement de balance (Invoice Discounting ou Home Service)

Dispositif permettant au factor de suivre les règlements en cas de gestion déléguée par la transmission régulière de la balance acheteurs (le factor compare la situation d'une balance à l'autre). Contrairement à l'affacturage classique qui finance les créances clients, facture par facture, le rechargement finance le solde de la balance clients, c'est-à-dire la somme des factures sur une période donnée.

Reprise en main

Capacité ou non du factor à reprendre la gestion des règlements dans un contrat en gestion déléguée.

Reverse factoring

Cf. affacturage inversé

RNA (Règlements non affectés)

Paiement que le factor ne peut affecter par manque d'information à une facture ou à un adhérent.

Rotation

Nombre de jours entre l'émission de la facture et son paiement.

Subrogation

La subrogation est une technique issue du droit civil (art 1249 du code civil) qui permet au factor de remplacer l'adhérent dans ses droits en matière de paiement de la facture vis-à-vis du débiteur. La subrogation est dite conventionnelle lorsque l'adhérent recevant son paiement du factor lui donne sa place dans ses droits, actions et sûretés contre le débiteur (art 1250-1 du code civil).

Suivi informatique des règlements

Dans le cas d'un contrat en gestion déléguée non notifié, le factor a néanmoins souvent la capacité de suivre le règlement des factures (quand il ne l'a pas, on parle de contrat bulk). Ce suivi peu se faire ligne à ligne en continu ou régulièrement par transmission au factor par son client de la balance acheteurs.

TMF

Taille moyenne de la facture

Vendeur

Ancien nom pour le client

Wholesale

Affacturage spécialisé permettant le financement des ventes d'un constructeur ou d'un importateur auprès de son réseau de concessionnaires ou de distributeurs.

Répartition des risques sectoriels des facteurs en 2009 (Engagements mobilisés)

Secteurs d'activité	décembre 2009 (en millions d'euros)
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	2713,7
Fabrication de produits métalliques	699,1
Programmation, conseil et autres activités informatiques	581,2
Industrie automobile	572,9
Industries alimentaires	558,4
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	527,3
Industrie du papier et du carton	310,0
Fabrication de boissons	297,6
Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques	287,5
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	274,9
Activités liées à l'emploi	253,8
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	251,8
Transports terrestres et transport par conduites	248,2
Imprimerie et reproduction d'enregistrements	225,3
Métallurgie	212,1
Fabrication d'équipements électriques	191,2
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	188,2
Travaux de construction spécialisés	184,2
Industrie chimique	172,7
Entreposage et services auxiliaires des transports	141,1
Fabrication d'autres matériels de transport	132,1
Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège	131,7
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	127,0
Fabrication de meubles	126,0
Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	117,9
Autres industries manufacturières	110,5
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	110,1
Industrie de l'habillement	109,8
Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	107,0
Publicité et études de marché	103,3
Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	102,8
Industrie pharmaceutique	99,2
Réparation et installation de machines et d'équipements	97,7
Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	86,9
Fabrication de textiles	86,1
Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	82,5
Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	80,2
Enquêtes et sécurité	53,2
Edition	50,6
Activités de location et location-bail	47,2
Génie civil	31,3
Autres industries extractives	28,6
Services d'information	23,7
Enseignement	22,4
Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	19,1
Industrie du cuir et de la chaussure	18,9
Culture et production animale, chasse et services annexes	17,3
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	16,3
Télécommunications	12,5
Construction de bâtiments	6,1
Activités pour la santé humaine	5,4
Sylviculture et exploitation forestière	5,2
Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation	5,2
Transports par eau	5,1
Restauration	4,6
Activités sportives, récréatives et de loisirs	3,6
Activités immobilières	3,6
Activités créatives, artistiques et de spectacle	3,6
Recherche-développement scientifique	3,5
Action sociale sans hébergement	3,0
Activités juridiques et comptables	3,0
Transports aériens	2,6
Autres services personnels	2,0
Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	1,7
Activités des organisations associatives	1,6
Collecte et traitement des eaux usées	1,3
Hébergement	1,1
Pêche et aquaculture	0,9
Divers	3,4
Total	11 109,7

Source : cumul des déclarations au SCR des 14 facteurs (seuil déclaratif : 25 milliers d'euros par bénéficiaire)

**Crédits bancaires par secteurs aux entreprises
comparés aux encours déclarés par les factors au 31/12/2009**

Secteurs d'activité	Crédits bancaires factors (en millions d'euros)	Crédits bancaires totaux (en milliards d'euros)	%
A - Agriculture, sylviculture et pêche	23,4	48,4	0,0
B - Industries extractives	28,7	15,3	0,2
C - Industrie manufacturière	5393,6	149,1	3,6
D - Production et distribution d'électricité	0,4	36,7	0,0
E - Production et distribution d'eau	82,5	12,9	0,6
F - Construction	221,7	78,5	0,3
G - Commerce	2950,8	131,2	2,2
H - Transports et entreposage	397,7	86,4	0,5
I - Hébergement et restauration	5,7	22,9	0,0
J - Information et communication	687,2	31,6	2,2
K - Activités financières et d'assurance	104,5	368,4	0,0
L - Activités immobilières	3,6	346,7	0,0
M - Activités spécialisées	496,1	136,4	0,4
N - Activités de services administratifs	584,2	43,9	1,3
O - Administration publique	0,0	204,2	0,0
P - Enseignement	22,4	4,7	0,2
Q - Santé humaine et action sociale	8,7	62,7	0,1
R - Arts, spectacles	7,3	4,1	0,0
S - Autres activités de services	90,5	9,6	0,0
U - Activités extra-territoriales	0,0	1,5	0,1
Encours non affectés	0,8	0,0	
TOTAUX	11 109,7	1 795,2	0,6
dont court terme (≤ 1 an)	11 109,7	236,0	4,7

Source : Service Central des Risques - Banque de France

**Délais clients moyens (en jours)
par secteurs et par effectifs pour l'année 2008**

Secteurs en NAF 16	Toutes tailles	Effectifs			
		0-19	20-249	250-499	>500
Agriculture, sylviculture, pêche	73,3	72,4	75,4	79,7	
Industries agricoles et alimentaires	52,2	51,2	53,2	51,4	52,9
Industries de biens de consommation	66,7	66,5	66,7	73,2	66,4
Industrie automobile	70,4	71,0	71,7	66,8	61,1
Industries des biens d'équipement	72,9	70,9	75,1	72,4	77,1
Industries des biens intermédiaires	67,3	67,0	67,9	64,3	65,4
Construction	66,9	63,0	73,5	94,4	100,1
Commerce	49,7	49,4	50,8	49,1	56,9
Transports	45,0	42,7	46,8	52,6	59,2
Activités immobilières	62,6	61,4	66,8	77,5	79,3
Services aux entreprises	78,4	79,6	75,0	84,6	82,0
Services aux particuliers	50,6	50,3	50,8	61,2	57,1

Source : Banque de France - Extrait de l'étude sur les délais de paiement - Statistiques de 1990 à 2008

Les défaillances d'entreprises en France

(Données définitives à fin février 2010 et provisoires à fin mars 2010)

Les défaillances marquent un palier au début de l'année 2010

- Fin février 2010, le nombre de défaillances cumulées sur douze mois s'élève à 63 309 unités légales, après 63 414 fin janvier 2010 ; la progression sur un an se replie pour le sixième mois consécutif, à 10,6 % (données brutes ; cf. graphique 1 et tableau).
- D'après les données encore incomplètes à fin mars 2010, le cumul sur douze mois progresse à cette date de 6,9 % ; comme on le constate depuis plusieurs mois, l'écart par rapport au rythme de février suggère que les données plus complètes, qui seront publiées le mois prochain, devraient indiquer un nouveau ralentissement.
- Quatre secteurs expliquent en février près des trois quarts de l'augmentation globale du nombre de défaillances sur douze mois : la construction contribue à elle seule à 36 %, suivie par le commerce, les services et l'industrie.

En données cvs-cjo, les défaillances retrouvent une orientation à la baisse

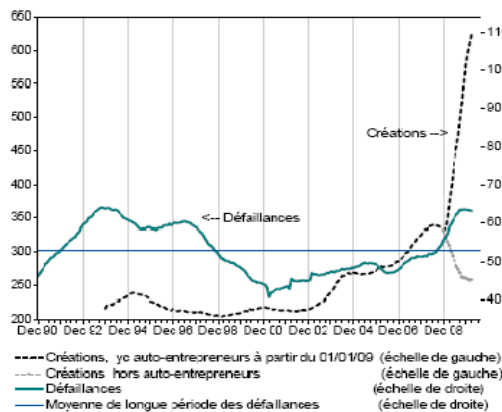
- En données mensuelles cvs-cjo, le nombre de défaillances recommence à diminuer en février, entraîné par les services (cf. graphiques 2 et 3).
- Cumulé sur trois derniers mois, il varie peu.

Le ralentissement concerne surtout les plus grosses PME

- En février 2010, pour les PME hors micro-entreprises, le taux de progression demeure élevé, mais il se replie plus nettement que pour l'ensemble des entreprises (de 7 points contre près de 2 points pour l'ensemble des entreprises) (cf. tableau).

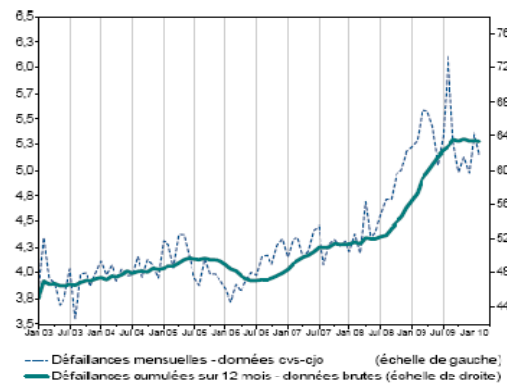
1 – Défaillances et créations

Milliers d'unités légales – données brutes
Cumul 12 derniers mois – déc. 90 à févr. 10 – mars 10 provisoire



2 – Défaillances

Milliers d'unités légales – janv. 03 à févr. 10



Secteur d'activité ^c	Cumul 12 derniers mois (données brutes) nombre et glissement annuel en % ^a				Glissement 3 mois cvs-cjo ^b	Données mensuelles cvs-cjo			
	Févr. 09	Févr. 10	Févr. 10 /Févr. 09	Mars 10 prov.		Mars 10 / Mars 09	Févr. 10	Déc. 09	Janv. 10
Agriculture, sylviculture et pêche (AZ)	1 270	1 372	8,0 %	1 329	0,6 %	5,4 %	108	122	116
Industrie (BE)	4 769	5 459	14,5 %	5 369	7,6 %	3,4 %	421	438	431
Construction (FZ)	15 171	17 334	14,3 %	17 393	11,4 %	1,6 %	1 385	1 451	1 452
Commerce et réparation auto (G)	12 965	13 799	6,4 %	13 816	3,8 %	-3,9 %	987	1 194	1 126
Transport et entreposage (H)	1 780	2 052	15,3 %	2 051	9,5 %	12,2 %	189	172	170
Hébergement et restauration (I)	6 433	6 894	7,2 %	6 894	4,3 %	2,8 %	551	580	578
Information et communication (JZ)	1 473	1 717	16,6 %	1 699	12,8 %	6,0 %	151	133	160
Activités financières et d'assurance (KZ)	941	1 112	18,2 %	1 091	11,2 %	-0,8 %	90	98	77
Activités immobilières (LZ)	2 126	2 249	5,8 %	2 228	-1,0 %	-13,8 %	141	165	161
Activités spéc. et de services (MN)	5 887	6 641	12,8 %	6 620	9,6 %	-2,8 %	544	590	480
Adm. pub., enseig., santé, act. sociale (OQ)	1 370	1 299	-5,2 %	1 281	-6,2 %	7,6 %	103	106	117
Autres services (RU)	2 934	3 267	11,3 %	3 232	7,5 %	11,1 %	295	288	283

Source : Banque de France – Base Fiben. Données disponibles début mai 2010 ; données sur janvier provisoires car encore incomplètes ; en janvier 2010, une révision méthodologique a introduit une modification des données sur l'ensemble de la période.

Calculs : Banque de France – DE – Observatoire des entreprises.

Définition : Les unités légales défaillantes au cours d'une année civile N (en ouverture de procédure judiciaire) sont identifiées grâce à la collecte exhaustive des événements judiciaires par la Banque de France. Les statistiques sont établies en date de jugement. Ces séries sont stabilisées dans un laps de temps de deux mois, soit ici février 2010. Ce mode de collecte atténue la volatilité des séries comparativement aux statistiques en date de publication.

a Cumul des douze derniers mois comparés aux mêmes mois un an auparavant.

b Cumul des trois derniers mois comparés aux trois mois précédents.

c Les codes sectoriels sur deux caractères correspondent au niveau d'agrégation A10 ; ceux sur un caractère aux sections de la NAF rév. 2 (A21). La ligne « Ensemble » comprend aussi des unités légales dont le secteur d'activité n'est pas connu.

d Pour la ventilation par secteur, une ouverture de procédure faisant suite à un redressement judiciaire est comptabilisée comme défaillance si entre les deux jugements est intervenu un plan de continuation ou un plan de cession clôturant la procédure de redressement. En revanche, pour la ventilation par taille, en cas de procédure multiple sur la période de calcul (les 24 derniers mois), seule la plus récente est retenue (la liquidation).

Source : Banque de France – Observatoire des entreprises (mise à jour du 5 mai 2010)